

11 décembre 2025

Décision modificative n°2 du budget principal

Exercice 2025 de la Région Normandie

Présenté par
Jean-Pierre GIROD

Résultat du vote
Unanimité

La décision modificative n°2 du budget principal 2025 de la Région a pour objectif d'intégrer comptablement dans le patrimoine régional le bâtiment « Maison de l'Ingénieur » (Épron, Calvados) suite à la fin du bail emphytéotique conclu le 1^{er} novembre 1994, afin de pouvoir constater les écritures au vu de la cession de ce bien.

Préalablement au rachat de ce bâtiment par Partélios Habitat, et afin de constater comptablement le produit de cession de la vente, il convient d'intégrer le bâtiment à l'inventaire de la Région pour sa valeur vénale, soit 7 707 678 € (déduction faite de la valeur du terrain, qui était déjà présent dans l'inventaire régional).

Le CESER prend acte de cette opération d'ordre en dépense et en recette d'investissement.